

Numéro 8
Eté 2013



Cornus mas



Prunus padus



Polygala vulgaris



Eunonymus europaeus

Val d'Heure



Revue périodique

Rappelons que l'association a pour but de protéger l'existence du patrimoine naturel situé le long de la Basse Vallée de l'Eau d'Heure dans les derniers kilomètres avant son confluent avec la Sambre.

Il est également inscrit dans ses statuts que l'association « fera des propositions pour que ce patrimoine naturel conservé et réhabilité soit accessible au public sans pour autant altérer sa valeur et qu'il serve d'instrument didactique ».

En 2012, l'asbl avait fait mention qu'un premier objectif était atteint avec la fermeture définitive de la carrière.

Avec cette présente publication, l'asbl est fière de vous faire part des **nouvelles avancées significatives de 2013.**

SOMMAIRE

- ❖ Editorial
- ❖ Nouvelles de l'asbl Val d'Heure
- ❖ Informations pratiques sur l'asbl
- ❖ Vous avez dit Réserve Naturelle ?
- ❖ Crapaud calamite ou crapaud alyte ?
- ❖ De l'ancienne carrière à la Réserve Naturelle



Dans le « toutes-boites » de Mars 2012, nous vous avons informé de ce que le projet de créer, sur le site Nord de l'ancienne carrière, une « Réserve Naturelle » progressait lentement mais sûrement.

Nous espérions pouvoir annoncer sa création courant de l'été passé... Mais le cheminement d'un tel projet est souvent plus long et complexe que prévu.

Par ailleurs, ce que beaucoup d'entre vous savent déjà, l'asbl « Val d'Heure » a perdu l'automne dernier un de ses membres le plus actif.

Mr Jacques Hecq, secrétaire et conseiller scientifique de notre asbl, rédacteur en chef de notre revue est décédé inopinément en septembre 2012.

Tout le monde connaissait et respectait cet homme passionné, fervent défenseur de la nature, d'une compétence rare. Les papillons, les insectes, les oiseaux, les fleurs n'avaient plus de secrets pour lui... Mais il continuait à approfondir ses connaissances et à découvrir de nouvelles choses, de nouvelles espèces, des mutations d'espèces, etc.

Merci Jacques, pour tout ce que tu as fait pour l'asbl et notre revue « Val d'Heure », et pour nous avoir fait découvrir des tas de merveilles de la nature.

Un de ses fils, Philippe, a accepté de reprendre la fonction d'éditeur responsable de la revue et nous l'en remercions.

Mais où en est-on dans le projet de création de la « Réserve Naturelle Val d'Heure » ?

Nous sommes tout près du but.

Le contrat de location de longue durée (30 ans) du site Nord de l'ancienne carrière a été signé récemment **par Sagrex et Natagora**. Il doit encore passer chez le notaire. On peut donc espérer qu'il sera « notifié », enregistré et mis en vigueur cet été au plus tard.

Il est donc temps de mieux connaître et faire connaître à nos membres et amis ce qu'est une « Réserve Naturelle », les droits et obligations qui en découlent, comment une telle réserve doit être gérée afin de conserver son caractère intéressant pour la biodiversité.

Vous trouverez dans ce numéro de notre revue différents articles qui nous éclaireront sur le sujet.

Natagora, notre partenaire, qui mène à bien de nombreux projets de protection, de sensibilisation et d'éducation à la nature, a une expérience considérable dans la gestion de réserves naturelles. Natagora nous a demandé de mettre en place une « **Commission de Gestion** » de la « Réserve Naturelle Val d'Heure », ce que nous avons accepté.

Cette « Commission de Gestion » sera une entité distincte de « l'asbl Val d'Heure », mais plusieurs membres de notre asbl y joueront un rôle important. Voilà du travail pour un proche avenir.

Par ailleurs, tout en maintenant le but de l'asbl tel que repris dans les statuts, nous souhaitons élargir le cercle des auteurs d'articles de notre revue.

Chers membres et amis, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles, vos découvertes de dame nature. Vos envois sont à faire parvenir soit à Philippe Hecq, rédacteur de notre revue, soit à Yves Van Pachterbeke, secrétaire de notre asbl.

Merci de votre participation active.

Yves Van Pachterbeke.



DES HECTARES DE NATURE SAUVAGE

**FAUNE
FLORE
FONGE
ARCHEOLOGIE**

**AVEC L'AIDE DE « NATAGORA »
L'ASBL « VAL D'HEURE » SE PROPOSE
DE PARTICIPER A LEUR SAUVETAGE**

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Cette année 2013, l'acte officiel (convention) de mise à disposition de Natagora du site « Nord » de SAGREX destiné à devenir la Réserve Naturelle du Val d'Heure (en abrégé : RNVH) est en voie de conclusion (signature).

Dans cette perspective, une **commission de gestion** sera instituée.

Dès la mise en place de la RNVH et de sa commission de gestion, l'asbl ne s'occupera plus directement de la réserve mais elle mettra à disposition de la commission des moyens financiers destinés à des équipements légers indispensables pour assurer une gestion effective de la réserve. L'asbl continuera de collaborer avec la commission de gestion notamment pour rechercher à agrandir la Réserve Naturelle en y ajoutant notamment et progressivement des parcelles du site « Sud ».

Collaborations à la brochure :

Vincent SWINNEN, Jean-Pierre COQLET,
Thierry BODART, Yves VAN
PACHTERBEKE

Contributions photographiques :

Etienne DAYER, Jean-Pierre COQLET,
Philippe HECQ



Vous avez dit réserve naturelle ?

Si ce terme est régulièrement utilisé chez nous, encore faut-il savoir ce qu'il cache en réalité. D'une façon générale, l'appellation « Réserve Naturelle » désigne un endroit où la nature est « protégée » d'une façon ou d'une autre.

Il s'agit dans ce cas d'un terme générique plutôt que d'un statut bien défini. Tout un chacun peut, s'il le désire, désigner un bout de son jardin en tant que réserve naturelle. On parle alors de réserve naturelle privée.



A côté de cela, une forme de reconnaissance a été apportée à certains sites grâce à la législation wallonne de protection de la nature. On parlera tout d'abord de réserve domaniale lorsqu'un site protégé est propriété ou géré par la Région wallonne.



De même, on parlera de Réserve Naturelle agréée lorsqu'un site appartenant à un propriétaire privé (association de protection de la nature) est agréé par le Gouvernement wallon. Pour cela, l'association gestionnaire doit répondre à certains critères en ce qui concerne ces terrains et introduire un dossier de demande d'agrément.

Celui-ci doit contenir divers renseignements et surtout un plan de gestion. Ce dernier tiendra compte des particularités naturelles du site (sol, faune, flore,...) et proposera un plan d'action pour les préserver ou les améliorer. Sur base de différents avis, le Gouvernement Wallon décidera alors de l'octroi de cet agrément, en général pour une période de 20 à 30 ans. Ce statut permettra à ces associations d'accéder à des subsides permettant d'aider à la gestion du site.

A noter aussi l'existence d'un statut de Réserve Forestière, très peu nombreuses actuellement, pouvant être érigée sur des terrains domaniaux ou privés avec l'accord du propriétaire. A tout cela vient encore s'ajouter d'autres statuts un peu particuliers et plus spécifiques, tels ceux des Zones Humides d'Intérêt Biologique, des Cavités Souterraines d'Intérêt Scientifique,... qui possèdent leurs propres réglementations.

Il existe encore une autre classification, générique également, qui distingue les réserves dirigées (c'est-à-dire gérées de la main de l'homme) des intégrales (où à priori la nature est laissée entièrement à son évolution spontanée). Vu les caractéristiques de notre occupation du sol, ce dernier type est quasi inexistant chez nous (hormis parfois en milieu forestier).

Enfin, l'entrée en vigueur du réseau européen Natura 2000 apportera bientôt, on l'espère, un nouveau statut de protection sur une vaste superficie de terrains d'intérêt biologique, qui jusqu'ici n'était soumis à aucune contrainte de protection de la biodiversité (hormis les lois classiques de protection des espèces qui s'appliquent à tout un chacun).



En ce qui concerne le site du Val d'Heure (ou quelque soit le nom que son comité de gestion décidera de lui attribuer), on s'oriente clairement vers la mise en place d'une Réserve Naturelle Agréée. En effet, la société SAGREX, propriétaire des lieux, a accepté la réalisation d'un bail de 30 ans avec l'asbl Réserves Naturelles (Natagora). Le site sera donc dans les conditions pour être agréé rapidement.

De même, sans préjuger des orientations du comité de gestion, il y a de fortes chances que la gestion du site soit dirigée. En effet, si l'on n'effectuait aucune gestion, le reboisement naturel prendrait assez rapidement le dessus et l'on perdrait alors une bonne partie des espèces, animales ou végétales, qui contribuent au haut intérêt biologique du site.

Vincent Swinnen
Natagora – Réserves Naturelles

* Natagora (via son association avec Réserves Naturelles RNOB) est actuellement gestionnaire de plus de 150 sites, pour une surface de plus de 4.500 hectares.

Faune Crapaud calamite ou crapaud alyte ? Comment faire la différence ?

Le crapaud calamite / *Epidalea calamita*

1) Aspect

- ✓ amphibien d'allure trapue et robuste, brun clair, taille jusqu'à 10 cm
- ✓ dos pustuleux avec des tâches brunâtres, jaunâtres ou verdâtres
- ✓ **fine ligne vertébrale jaune bien visible (parfois absente)**
- ✓ ventre clair marqué de tâches +/- foncées
- ✓ **pupille en ellipse horizontale cerclée d'un iris jaune-vert**
- ✓ se déplace en marchant rapidement (=crapaud-souris) ; ne saute jamais mais trotte comme un campagnol : il s'agit d'une démarche unique chez les Anoures
- ✓ aussi dénommé « crapaud des joncs »
- ✓ femelle avec gorge blanchâtre et mâle reproducteur avec callosités sur les doigts I à III



*Photo faite tout près du grand bâtiment des fours à chaux
On voit très bien la pupille en ellipse horizontale cerclée d'un iris jaune-vert du calamite*

2) Œufs et têtards

- ✓ taille des œufs de 1 à 2 mm regroupés en 2 fins cordons (jusqu'à 2 m de long)
- ✓ développement très rapide. 2 ou 3 jours si la t° est élevée
- ✓ têtards petits et noirs (souvent une tâche claire sous la gorge)
- ✓ développement beaucoup plus rapide que toutes les autres espèces d'amphibiens indigènes
- ✓ en quelques semaines, les têtards quittent la flaque où ils sont nés

3) **Reproduction**

- ✓ période de reproduction beaucoup plus longue que la majorité des espèces indigènes de mars à août avec maximum en mai - juin
- ✓ mâles regroupés autour des points d'eau pour chanter et attirer les femelles
- ✓ durant la période de reproduction, si plusieurs mâles chantent ensemble, le son continu est audible à plusieurs km
- ✓ si fortes pluies, activité de reproduction synchronisée mais qui diminue ensuite vite
- ✓ le succès de cette vague de ponte dépend du maintien sous eau du site de reproduction
- ✓ 4 à 6 semaines sont nécessaires ; si les flaques sèchent, la mortalité est importante, mais le mode de reproduction est adapté au risque d'assèchement

4) **Sites de reproduction**

- ✓ flaques d'eau ensoleillées, temporaires, pauvres en végétation et se réchauffant rapidement, de faible profondeur (10-15 cm) et berges en pentes douces
- ✓ quasi absence d'autres amphibiens
- ✓ milieux ouverts avec végétation herbacée clairsemée et/ou sol nu, vastes dalles de pierre ou de béton, remblais et friches aux 1ers stades de recolonisation
- ✓ landes semi-naturelles ; les parkings constituent des lieux de nourrissage de l'espèce
- ✓ possibilité d'abris par le biais de sol meuble pour s'y enfouir, d'amas de débris, de tas de cailloux, de talus de voie de chemin de fer
- ✓ terriels présentant des parties planes depuis leurs fermetures si le reboisement naturel est limité
- ✓ terrains industriels pour autant qu'il y ait des flaques ou fossés même si l'homme y est encore présent car le calamite est nocturne
- ✓ landes (camp militaire par exemple) s'il y a présence de flaques d'eau
- ✓ carrières
- ✓ milieux agricoles présentant des fossés ou chemins creux, mais dans ce cas il y a une forte dépendance vis-à-vis des pratiques agricoles

5) **Mode de vie**

- ✓ prédateur redoutable capable de courir après ses proies constituées par les invertébrés (fourmis, lombrics, mollusques, cloportes, coléoptères, insectes)
- ✓ capture de proies par projection de sa longue langue collante
- ✓ presque exclusivement nocturne (chasse de nuit)
- ✓ à la belle saison, construction de terriers peu profonds dans la terre meuble avec aménagement d'un logement sous une touffe de plantes, de bois mort, de grosses pierres, de tôles. ; ces terriers peuvent être utilisés par plusieurs individus comme cachette en journée
- ✓ le soir, après une belle journée chaude, chant sonore et « roulant », auquel les semblables répondent ; c'est le plus criard des Batraciens !
- ✓ lorsque le calamite se sent menacé, il gonfle son corps et lève l'arrière-train en produisant une odeur caractéristique

Le crapaud alyte accoucheur / Alytes obstetricans

(vient du grec « qui ne peut être délié »

vient du latin « sage-femme »)

1) Aspect

- ✓ petit crapaud trapu (moins de 5 cm, femelle un peu plus grande), toujours terrestre
- ✓ durée de vie de l'ordre de 5 ans (parfois jusqu'à 20 ans)
- ✓ pupille verticale (+/- en losange) et glandes parotoïdes à peine visibles
- ✓ membres postérieurs très courts (+ courts chez la femelle)
- ✓ pas de callosité nuptiale et pas de sac vocal
- ✓ peau granuleuse avec pustules (parfois rougeâtres) ; dos gris, présentant de petites tâches brunes ou noires
- ✓ ventre uni, blanc ou grisâtre, avec des zones dépigmentées



2) Œufs et têtards

- ✓ ponte enroulée autour des pattes du mâle ; œufs jaunâtres
- ✓ imago souvent à proximité de l'eau, dans un rayon de 100 m de l'habitat du têtard

3) Reproduction

- ✓ la reproduction débute en février au sud et se prolonge jusqu'en août dans le Nord ; le chant est une succession de notes flûtées et cristallines (tiou...tiou...tiou), très différent des autres amphibiens, mais qui peut être confondu avec celui plus modulé et moins tenu du hibou moyen-duc
- ✓ appels nuptiaux émis par une t° de l'air d'au moins 4°C
- ✓ accouplement au sec, sur la terre ferme, la nuit ou au crépuscule ; l'accouplement ne dure que 10 à 20 minutes et se fait en plusieurs temps, le mâle étreint la femelle avec ses membres antérieurs ou bien celle-ci l'excite en lui donnant de légers coups de museau
- ✓ le mâle « aide sa partenaire à accoucher » d'un chapelet de 15 à 80 œufs.

- ✓ dans un premier temps, le mâle étreint la région lombaire de sa partenaire (on parle d'amplexus lombaire), puis il lui frictionne les parois de l'orifice cloacal par des mouvements alternatifs de ses pattes postérieures ; il y introduit ses orteils et en sort un double chapelet d'ovocytes qu'il dépose dans le réceptacle en losange formé par ses pattes postérieures et celles de sa partenaire
- ✓ dans un deuxième temps, le mâle change de position ; il agrippe la femelle par le cou et arrose les ovocytes d'un mélange de sperme et d'urine, le premier pour féconder les œufs, le second pour les humidifier afin de permettre aux spermatozoïdes de se déplacer
- ✓ dans une troisième phase, après une pause, le mâle fixe les œufs sur ses pattes postérieures en enfonçant alternativement ses tarsi dans la masse des œufs. Les cordons ovulaires remontent alors le long de ses jambes, les œufs enflent pour atteindre la taille de 5 mm de diamètre puis durcissent ; ils sont alors entourés d'une gangue externe épaissie, de couleur jaunâtre à marron, assurant leur protection
- ✓ le crapaud accoucheur mâle peut courtoiser plusieurs femelles et porter simultanément les pontes de 2 femelles, voire de 3 ou 4 ; la femelle peut pondre 2 à 4 fois par an ; chaque année, le mâle peut porter successivement plusieurs masses d'œufs

***NB :** le mode de reproduction a été décrit et expliqué au 18^{ème} siècle par le chirurgien Pierre Demours qui ne fût pas cru par les scientifiques. Ce n'est qu'en 1872 que le naturaliste Arthur de l'Isle du Dréneuf accrédite sa thèse.*

4) Sites de reproduction

- ✓ mâle se réfugiant souvent dans un terrier humide où les œufs ne sèchent pas
- ✓ s'il fait sec, le crapaud trempe ses œufs tous les soirs dans un point d'eau
- ✓ les œufs se développent sur le dos pendant 3 à 8 semaines pour être ensuite déposés dans l'eau juste avant l'éclosion
- ✓ plus vigoureux que les autres batraciens (meilleur taux de survie)
- ✓ métamorphose avant l'hiver ou après l'hivernage

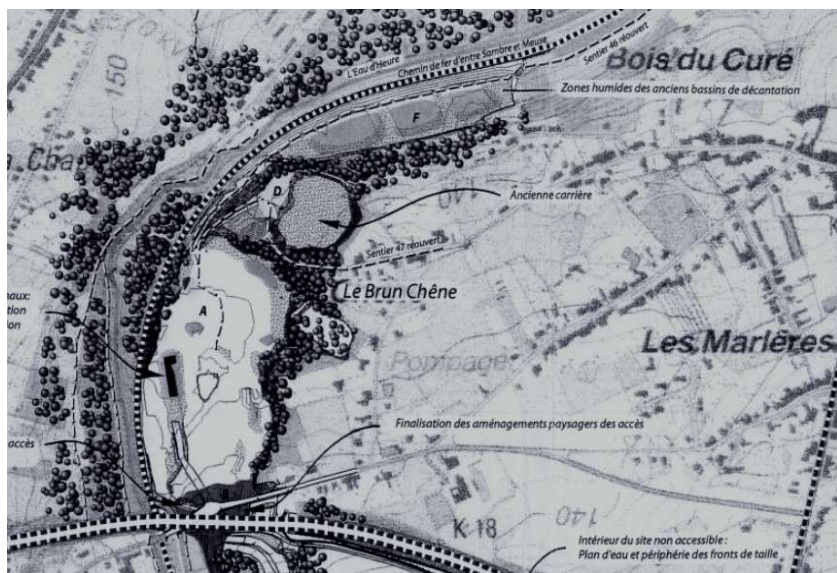
5) Mode de vie

- ✓ pionnier sur terrain bien ensoleillé et dans de nouveaux plans d'eau
- ✓ souvent associé à des milieux perturbés par l'homme où il peut s'enfouir dans des terrains meubles et totalement absent des zones inondables
- ✓ affleurement rocheux, éboulis, carrières, vieux murs, terrils, ... aussi en forêt près de ruines
- ✓ cohabitation avec l'homme sans problème : parcs, jardins, bâtiments, cimetières, etc.
- ✓ en Belgique, il occupe surtout le sud du sillon Sambre-Meuse qui constitue la partie Nord de son aire de répartition
- ✓ espèce crépusculaire et nocturne mais caché le jour (fissures, murs de pierre sèches, sous le bois mort)
- ✓ excellent fouisseur, il creuse avec ses pattes postérieures en avant (terriers jusqu'à 10 m de long)
- ✓ chasse la nuit, principalement des insectes (95% de coléoptères, moustiques)
- ✓ complète son menu de limaces, escargots, lombrics, arachnides, cloportes
- ✓ sa langue en forme de disque peut être projetée en avant comme le font de nombreux anoures
- ✓ hiverne dans des fissures, des terriers ou même des caves humides
- ✓ menacé, il se gonfle et rabat ses membres contre son corps (parfois, il se dresse sur ses pattes, l'arrière train relevé et la tête rabattue entre les bras = posture d'intimidation caractéristique).

Jean-Pierre Coqlet

De l'ancienne carrière à la Réserve Naturelle.

La carrière du « Brun Chêne », plus connue par certains sous le nom de « site de concassage de la carrière du Pont-à-Nôle », est un véritable lieu d'épanouissement pour la biodiversité. Mais, comme c'est le cas de nombreux sites carriers en fin d'exploitation, cette biodiversité est précaire. Le milieu



Esquisse sur carte par le Bureau Eole*.

Ce phénomène naturel engendre une diminution de la biodiversité et une banalisation des espèces. Prenons comme exemple les étangs de la Réserve Naturelle de Virelles : l'étang, sans l'intervention de l'homme, deviendrait une immense roselière et finirait par « s'atterrir » (envasement), se combler et l'on verrait disparaître bon nombre d'oiseaux liés aux milieux aquatiques ouverts. Pour contrecarrer le développement de la roselière, les gestionnaires de l'étang de Virelles organisent régulièrement des gestions du site.

La nature ne fait-elle pas bien les choses seules, que l'homme doit encore y mettre son grain de sel ? Oui, mais ! Bon nombre de plantes et d'animaux se sont adaptés, au fil du temps à la présence de l'homme. À tel point que leur comportement et leur adaptation ne leur permettent pas de se dissocier de nous sur le court terme. Les changements brutaux auxquels nous soumettons la nature depuis l'après-guerre (40-45) ont pour effet la disparition des espèces les plus spécialisées et les plus proches de nos anciennes pratiques culturelles à l'avantage de celles au potentiel d'adaptation plus élevé, telles certaines plantes invasives, comme la renouée du Japon par exemple.

ouvert et calcaire caractéristique de ce site est riche en flore et en faune d'exception mais la nature n'aimant pas le vide dit-on, elle aura tendance à refermer le milieu par l'arrivée d'une strate arbustive et arborée colonisatrice (bouleaux, saules et buddleias).

Revenons-en à la carrière du « Brun Chêne » et à son haut potentiel de biodiversité : si nous n’y prenons pas garde dans dix ans nous aurons peut-être perdu les espèces phares de ce milieu, tels le crapaud calamite, le criquet à ailes bleues, le plantain aquatique, les sphaignes et certaines orchidées protégées.

Si nous souhaitons une Réserve Naturelle digne de ce nom, il nous faut retrousser nos manches, chacun à son niveau : Natagora œuvre à la reconnaissance de notre première réserve « carolo », en collaboration avec la société SAGREX (actuel propriétaire). De notre côté nous devons réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour protéger ce petit bout de curiosité naturel et établir un plan de gestion cohérent.

Il y a de cela quelques années, le bureau d’étude « Eole* », spécialisé en architecture paysagère, avait déjà proposé, à la société GRALEX, des aménagements dans le cadre de la réhabilitation du site de concassage en fin d’exploitation (cf. image ci-contre et ci-dessous). Il s’agissait avant tout de sécuriser les lieux avec par exemple : la création d’une douve autour du grand four à chaux et la fermeture d’une partie des entrées de celui-ci pour en empêcher l’accès. Ces aménagements auraient eu un impact bénéfique sur le

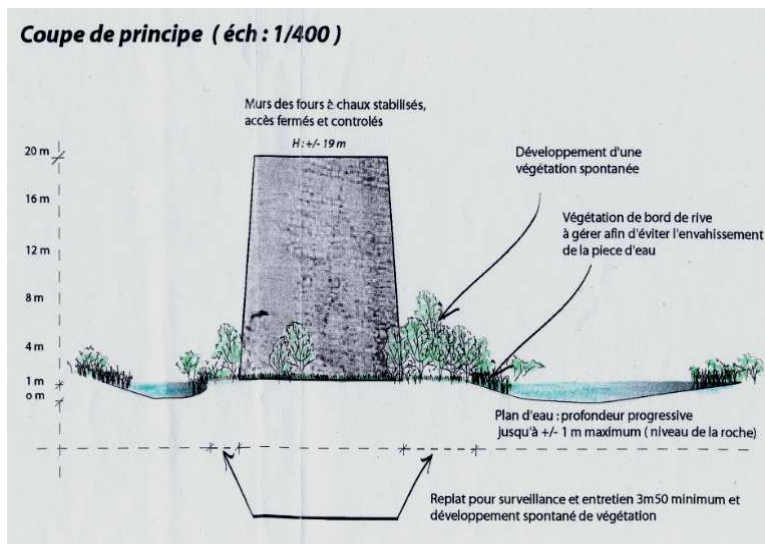


Esquisse et coupe de principe d’aménagement par le bureau d’étude « Eole ».*

potentiel d’accueil du four, notamment pour les chauves-souris qui fréquentaient trop peu ces ruines, riches en cavités, et ce à cause des courants d’air. L’augmentation de la surface aquatique serait, elle aussi, un apport non négligeable pour les chiroptères. Pourquoi donc ne pas nous en inspirer ?

Mais avant les grands travaux, il serait bon de lutter contre certaines plantes invasives tel le buddleia, limiter le développement des bouleaux et des saules. Bon nombre de petites actions qui nous permettront de mobiliser et de consolider les forces vives de la région. Pour ce faire nous pourrons compter sur l’asbl Charleroi Nature qui coordonne, entre autre, le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Charleroi et son partenariat.

Avec tous ces projets et encore bien d'autres dans la tête, avec des partenaires et de la motivation plein nos cœurs, nous amènerons ce petit bout de territoire vers un idéal écologique.



Thierry Bodart

a.s.b.l. Charleroi Nature – Coordinateur du PCDN de Charleroi

* **Eole**

Atelier d'Architecture des Jardins et du Paysage

Avenue De Fré 229 - 1180 Bruxelles

Tél: +32 (0)2/538.26.93

Fax: +32 (0)2/539.04.87

info@eole.eu



Asbl Val d'Heure - informations pratiques

Administrateurs :

Président du conseil d'administration : **Pierre Rousseaux**

Secrétaire : **Yves Van Pachterbeke**

Trésorier : **Jean-Pierre Dandois**

Si vous êtes intéressés à la défense de la nature qui vous est proche, devenez membres de notre association et diffusez cette plaquette. Si vous êtes déjà membre, n'oubliez pas de renouveler votre cotisation.

Pour devenir membre de l'association Val d'Heure, payez simplement **5 euros par an** et vous recevrez régulièrement des nouvelles illustrées des travaux et avancées du projet.

Compte en banque de l'association : **630-3410353-86**

Ou au format virement européen : **BE78 6303 4103 5386**

Siège social de l'asbl : rue Haies Germaine, 7 – 6032 Mont-sur-Marchienne

Editeur responsable des publications :

Philippe Hecq - Rue Petite Corniche, 24 - 6120 Ham-sur-Heure



asbl Val d'Heure



Ancienne carrière du site Sud